

Le Président

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 611- 1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.
Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS à délivrer les diplômes nationaux en date du 01/07/2022

Arrêté 2025 - 149

Article 1^{er} : Le jury du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U) Littéraire A est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/25 :

Président de Jury :

M. Clément MARINOS, Maître de conférences

Autres membres du jury :

Monsieur Yves ROSPABE
Madame Isabelle BLAYO
Monsieur Patrick BREGER
Madame Christine GOMBERT
Monsieur Anne LOTERIE
Madame Cécile PARISSE

Article 2 : La Directrice de l'Enseignement, est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 16/06/2025

Le Président,

David MENIER

Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

